
Friches urbaines et nature temporaire, la contribution de l'EPF Nord – Pas de Calais

Guillaume Lemoine*†¹

¹Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais – Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais – France

Résumé

La ville produit des friches urbaines, industrielles et commerciales dans le cadre des déplacements de ses populations, des modifications de leurs habitudes de consommation, du vieillissement du parc immobilier, ou de la relocalisation des industries et commerces en périphérie. Dans le cadre de démarches vertueuses, celles-ci sont souvent recyclées dans des pas de temps variables, pour refaire "la ville sur la ville" et éviter ainsi la péri-urbanisation. Les travaux de requalification des friches urbaines et de recyclage foncier consistent souvent en la démolition des infrastructures anciennes, en la purge des sous-sols et au nivellement des terrains en attendant le retour des constructions.

Le temps que le projet urbain se formalise, les sites évoluent en fonction des caractéristiques des sols en place. Il s'agit généralement de sols bouleversés, possiblement pollués, et principalement de technosols (remblais). Ces "sols" aux diverses conditions pédologiques favorisent l'implantation d'une flore et d'une faune spontanées qui peuvent parfois pénaliser les futurs projets immobiliers ou donner une image négative au site ou au quartier. L'arrivée de boisements, d'espèces exotiques envahissantes, d'espèces allergènes (bouleau, ambroisie), d'espèces rudérales ou encore d'espèces protégées se fait inéluctablement et varie en fonction des situations de chaque friche (âge, taille, nature et histoire des sols en place et situation du site dans la matrice urbaine ou périurbaine).

Pour accompagner les dynamiques naturelles, voire les orienter, l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, outil de l'Etat au service des collectivités pour le recyclage foncier dans le nord des Hauts-de-France, réalise des verdissements quasi systématiquement après la déconstruction de bâtiments en déshérence qu'il a acquis. Avec des semis adaptés aux contraintes des sols en place, dont les mélanges de graines ont été sélectionnés pour leurs qualités esthétiques et leurs faibles coûts de gestion, les verdissements actifs faits principalement à base de graminées et de Fabacées visent à contraindre les dynamiques végétales pour éviter l'arrivée d'espèces "non désirées". Ils visent également à favoriser une "biodiversité temporaire" et "choisie" dont la destruction à terme n'apportera pas de contrainte réglementaire. Ces actions permettent également de donner aux sites urbains, dans l'attente de réalisation des projets immobiliers, une vocation temporaire qui relève de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement de la biodiversité, créant des éléments "de nature" mobiles et en pas japonais de la trame verte urbaine.

Les végétations et espèces végétales implantées visent également à renforcer diverses communautés d'invertébrés en condition défavorable de conservation sur le territoire de l'ex

*Intervenant

†Auteur correspondant: g.lemoine@epf-npdc.fr

région Nord – Pas-de-Calais. Les premiers suivis effectués ont permis de constater le retour ou l'arrivée en milieu urbain de communautés de papillons, orthoptères, hyménoptères dignes d'intérêt. La réalisation de prairies urbaines temporaires (5 ans en moyenne) participe ainsi au maintien ou au confortement de la biodiversité dite "ordinaire". Les espaces créés apparaissent ainsi complémentaires aux friches spontanées et parcs et jardins urbains. La création régulière de nouvelles friches verdies devrait permettre aux valeurs naturalistes ainsi favorisées de se déplacer de places en places et de se maintenir dans l'écosystème urbain.

Mots-Clés: Friches, nature